

No E.P.: 7293
Rue: Villages d'Athenaz, de Sézegnin et d'Avusy

Commune: Avusy
Objet: Circulation et stationnement
Date parution: 25.09.2024

ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

La commune d'Avusy va modérer le trafic dans les villages d'Athenaz, de Sézegnin et d'Avusy en créant des zones 30 km/h et nous demande de prendre la réglementation nécessaire à leurs mises en place. La décision en lien avec l'enquête publique, sera prise sous forme de préavis liant dans le cadre de l'autorisation de construire DD n° 329957.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.